



# Collège-Lycée catholique Saint Thomas d'Aquin

## Tarifs 2026-2027

### **FACTURE ANNUELLE : réglable sur 9 mois de septembre à mai**

La facture annuelle sera mise en ligne en septembre (via EcoleDirecte- espace parents), vous pourrez y consulter votre choix de règlement ainsi que les dates et montants des échéances.

### **A - CONTRIBUTION DES FAMILLES**

La **contribution financière** versée par les familles des élèves des établissements associés à l'Etat par contrat d'association sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative propre à l'établissement), celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

Elle comprend également plusieurs cotisations et services directement pris en charge par l'établissement

- ✓ **L'adhésion à la Mutuelle Saint-Christophe (M.S.C).** Tous les élèves bénéficient ainsi d'une assurance **individuelle accident (24 h/24, 7j/7j toute l'année)**. Elle protège l'enfant en cas d'accident à l'école (temps scolaire, voyage, ...) mais également dans le cadre de sa vie privée (maison, vacances, ...)
- ✓ L'accès à EcoleDirecte
- ✓ Une participation au fonctionnement des services de l'Enseignement catholique (diocésain, régional, national).
- ✓ 1<sup>ère</sup> carte d'accès au self

L'ensemble de ces cotisations et services représente un montant d'environ 100 € par élève.

Contribution des familles (Tarif annuel)	Quotien familial*	COLLEGE	LYCEE
<b>Tarif 1</b>	Entre 0 et 14 999 €	395,00 €	505,00 €
<b>Tarif 2</b>	Entre 15 000 et 30 000 €	565,00 €	695,00 €
<b>Tarif 3</b>	Supérieur à 30 000 €	732,00 €	868,00 €

\* Revenu fiscal de référence du foyer / parts

**Pour bénéficier des tarifs 1 ou 2, l'avis d'imposition du foyer 2025** (sur les revenus 2024) devra être fourni à l'établissement lors de l'inscription ou de la réinscription et **AVANT le 31 août 2026**.

En l'absence de ce document, le tarif 3 sera automatiquement appliqué.

Les couples séparés assurant conjointement cette contribution devront fournir les avis d'imposition de chaque parent.

#### **Réductions :**

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant, réduction de 10% sur chaque enfant à l'exception du 1<sup>er</sup>.
- A partir du 4<sup>ème</sup> enfant, réduction de 10% pour les enfants 2 et 3, gratuité pour le 4<sup>ème</sup>.

### **B - DEMI-PENSION**

Le tarif annuel de la demi-pension dépend du nombre de repas dans la semaine (à jours fixes) :

Régime	6 <sup>ème</sup> à 4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et 2 <sup>nd</sup>	1 <sup>ère</sup> et Terminale
DP 4 (4jours / semaine)	865,00 €	812,00 €	800,00 €
DP 3 (3jours / semaine)	648,75 €	609,00 €	600,00 €
DP 2 (2jours / semaine)	432,50 €	406,00 €	400,00 €

Le choix des jours s'effectue lors de l'inscription. En cas de réinscription, le régime de l'année précédente est repris par défaut. **Le changement de régime** d'un élève demi-pensionnaire ne peut se faire qu'au début de chaque mois et doit être demandé au service comptabilité.

Le prix du repas des **élèves externes** est de **7,35 €** (à régler directement auprès du service comptabilité).

**Le repas du mercredi** est de **5.00 €** et fera l'objet d'une facturation séparée appelée le mois suivant.

**En cas d'absence** de l'élève, voir les conditions de remboursement dans le règlement financier (disponible sur notre site internet).

**Toute carte de self perdue ou détériorée sera facturée 10 €** et fera l'objet d'une facturation séparée appelée le mois suivant.

## **C - COTISATIONS DIVERSES DE L'ANNEE SCOLAIRE**

*Ces cotisations sont facturées en plus de la contribution des familles et incluses dans la facture annuelle.*

### ➤ **LOCATION DE LIVRES**

- Collège : Les élèves reçoivent chacun 2 lots de livres, le premier qui reste dans l'établissement est gratuit, le second au domicile qui est facturé **50 €**
- Lycée : une dotation de **40 €** par élève est facturée  
Tout manuel perdu, détérioré ou non restitué à la fin de l'année scolaire sera facturé **20 €**.

Pour les couples séparés qui le souhaitent, la distribution d'un troisième lot est possible au même tarif.

### ➤ **FOURNITURES SCOLAIRES**

Les fournitures scolaires (cahiers, copies...) en collège sont fournies par l'APEL.

Leur montant est de **55 €** pour les élèves de Sixième, **35 €** pour les élèves de Cinquième, **40 €** pour les élèves de Quatrième, et **35 €** pour les élèves de Troisième (tarif indicatif susceptible d'évoluer à la marge).

Elles sont incluses dans la facture annuelle. Le montant correspondant est reversé intégralement à l'association.

### ➤ **ACTIVITES DIVERSES**

- Pour les élèves qui sont inscrits en section Secours et Assistance il est demandé une participation de **25 €** par an pour les sorties, les intervenants extérieurs et/ou le matériel.
- La participation de certaines classes à l'activité « collège ou lycée au cinéma », IKUSPEGIK (en 1ère et terminale), est facturée **10.00 €** selon la participation de leur classe à ces opérations.
- Quelques fournitures telles que des annales, une calculette programmable en lycée, des livres de lecture imposés par les programmes, ou des sorties pédagogiques sont à prévoir en cours d'année. Cela varie d'une classe ou d'un niveau à l'autre. C'est pourquoi il n'est pas possible d'en annoncer le montant qui est perçu directement auprès des élèves.

### ➤ **A.P.E.L (ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES)**

La cotisation à l'A.P.E.L de **25 €** (une par famille). Le produit de la cotisation est collecté par Saint Thomas d'Aquin et intégralement reversé à l'A.P.E. L

## **D - Etude surveillée**

Elle est assurée de 16h45 à 18h00 pour ceux qui le souhaitent. Cette étude est gratuite et réservée aux collégiens, avec une priorité aux 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>.